

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	3
Votants	8
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 09-02-2023

Secrétaire de séance : Sandrine GOFFLO

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, GARDE Delphine, LOUBRIAT Clément, AUZELLOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine,

Conseillers absents excusés : DUCHOWICZ Carine, ROQUIÉ Yoann,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : VEZINE Stéphane pouvoir à Bruno PILLET, LEYMARIE Christian pouvoir à Didier DUBUIS, PICARDA Caroline pouvoir à Clément LOUBRIAT

Conseillers absents non excusés : LEBAS Adrien, CAMUS Franck.

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 septembre 2022,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 08-11-2022,

Le Maire propose à l'assemblée de **supprimer** le poste suivant :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

Un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet a été créé par délibération du 09/09/2022 pour remplacer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 01/11/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de supprimer le poste proposé ci-dessus,

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01-01-2023 :

Service administratif

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Sec de mairie	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
Agent chargé de l'agence postale	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	18 H 30

Service technique

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	1	1	8 H
	Adjoint technique Territorial 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	C	1	1	34 H
	Agent de maîtrise	C	0	1	TC

Service animation

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation	Adjoint animation territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	16 H 30

Filière médico sociale

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	32 H 30

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

Pour copie conforme
Le Maire,

